



**DELIBERATION n° 29 - 2016**  
**En date du 21 Juin 2016**

**Portant sur une création d'emploi**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 21 Juin 2016 à 20H00 selon convocation en date du 15 Juin 2016 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoint.  
Mmes TOUCAS Hélène, CARRILLO Martine, De PAIVA Régine, BASSALER Virginie, SANCHEZ Marie Hélène, DUBREUIL Anne-Sophie, Conseillères Municipales  
Mrs PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, VANDEMBROUCKE Gérard, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

Mr MORELON Alain pouvoir à Mr GLANDUS Bernard, Mme LACORRE Séverine pouvoir à Mme TOUCAS Hélène, Mme DUVAL Patricia pouvoir à Mr GARESTIER Joël, Mme THIBAUT-GUILLON pouvoir à Mme Anne-Sophie DUBREUIL, Mr PAGE Stéphane pouvoir à Mr GAILLARD André.

- **Absent :** Néant
- **Absent excusé :** Néant

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstentions	0

M. le Maire indique au conseil municipal que :

- suite au décès d'un agent de la collectivité

- à l'augmentation du travail administratif des agents de la mairie et du partage des tâches très spécifiques à chaque agent.

Il s'avère indispensable de procéder à un recrutement pour remplacer l'agent décédé et pour faire face au volume de travail engendré.

Ce recrutement porte sur un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Un agent en contrat CAE/CUI (20 h) actuellement en poste termine son contrat au 8 juillet prochain. Celui-ci a donné entière satisfaction sur les différentes tâches qui ont pu lui être confiées.

Monsieur le Maire propose de pérenniser cet emploi en créant un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 9 Juillet 2016.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

-Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

1) °décident de créer, à compter du 09 juillet 2016, un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

2°) approuvent le nouveau tableau des effectifs de la commune

3°) affirment que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent nommé dans cet emploi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 21 Juin 2016

**Le Maire,**

  
**Joël GARESTIER**

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

Publié le 27 Juin 2016

Transmis en préfecture le 27 Juin 2016

